

INCORPORATION DES DISPOSITIFS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE PROTECTION DES DEPLACES, DANS LE CADRE DE LA LEGISLATION INTERNE. LE CAS DU BURKINA FASO

Maude Linotte (1), Hugues Yénoukoumè Hangnon (2,3), and *Pierre Ozer** (3)

(1) Sciences de la population et du développement, University of Liège, Belgium, (2) Laboratoire de télédétection et de système d'information géographique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, (3) UR SPHERES, Hugo Observatory, University of Liège, Belgium

Depuis une dizaine d'années, une dynamique d'inondations, parfois occasionnées par des précipitations loin d'être exceptionnelles, s'est progressivement installée à Ouagadougou avec comme corollaires à chacune d'elles, des impacts socio-économiques importants. Dans la capitale burkinabé, les inondations sont d'une part fonction (1) des changements climatiques provoquant ainsi une mauvaise répartition spatiale et temporelle des précipitations et, d'autre part (2) des caractéristiques topographiques, pédologiques et hydrographiques de la capitale, ces dernières résultant à leur tour de pressions anthropiques : démographie et urbanisation. Quant à la vulnérabilité au risque d'inondation à Ouagadougou, elle est étroitement liée à la manière d'occuper l'espace. En conséquence, Ouagadougou et les autres villes du Burkina Faso ne seront résilientes que si elles s'investissent réellement dans la réduction des risques d'inondation comme le recommande les priorités du Cadre de Sendai. Rendre ses villes moins vulnérables et plus résilientes suppose également la délocalisation des populations les plus vulnérables des zones à haut risque, cette alternative étant encadrée par la Convention de Kampala qui reconnaît la responsabilité des gouvernements dans la protection des personnes déplacées notamment par des catastrophes naturelles, et l'adoption de mesures pour limiter ces déplacements. Cependant, malgré la ratification du Cadre de Sendai par le Burkina Faso, les inondations persistent à Ouagadougou et continuent d'engranger chaque année son même lot de conséquences socio-économiques. Quant à la Convention de Kampala, son degré d'incorporation dans les plans nationaux des États parties, et ce malgré les nombreuses ratifications et mesures entreprises par l'Union Africaine et la CEDEAO, reste, à ce jour, particulièrement faible. Ces éléments ne témoigneraient-ils finalement pas d'une mauvaise prise en compte de ces deux dispositions, internationale pour l'une et régionale pour l'autre, dans le droit interne du pays ? Cela ne serait-il pas le signe d'une gouvernance défailante de la part de l'État burkinabé face à ces deux enjeux ?

References

- De Longueville, F., Hountondji, Y. C., Kindo, I., Gemenne, F., & Ozer, P. 2016. Long-term analysis of rainfall and temperature data in Burkina Faso (1950–2013). *International Journal of Climatology*, 36: 4393-4405.
- Gemenne, F., Blocher, J., De Longueville, F., Vigil Diaz Telenti, S., Zickgraf, C., Gharbaoui, D. & Ozer, P. 2017. Changement climatique, catastrophes naturelles et mobilité humaine en Afrique de l'Ouest. *Geo-Eco-Trop*, 41: *in press*.
- Hangnon, H., de Longueville, F., & Ozer, P. 2015. Précipitations 'extrêmes' et inondations à Ouagadougou; quand le développement urbain est mal maîtrisé... *In*: Erpicum, M. (Ed.), Actes du 28^e Colloque International de l'Association Internationale de Climatologie. Université de Liège, Liège, Belgique, pp. 497-502.
- Ozer, P. & Perrin, D. 2014. Eau et changement climatique: tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest. *In*: Ballouche, A. & Taïbi, N. A. (Eds.), Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires. Presses de l'Université d'Angers, Angers, France, pp. 227-245.

Keywords: Inondation, vulnérabilité, Cadre de Sendai, Convention de Kampala, Ouagadougou, Burkina Faso

*Email : pozer@uliege.be